

Etude de **M^e Camille SAUTET**, avoué, successeur de **M^e Léon TALOU**, place du Palais de Justice, 7, à Cahors

VENTE

Sur Surenchère du Sixième

A SUITE DE SAISIE IMMOBILIERE

Au plus offrant et dernier enchérisseur

EN UN SEUL LOT

D'un entier domaine situé au lieu dit « Le Mas de Cascabel » ou simplement « LE MAS », commune de St-Cirq-Lapopie (Lot)

L'adjudication aura lieu le **MERCREDI TREIZE MARS** mil huit cent quatre-vingt-quinze, à midi et demi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Que par suite d'une déclaration de surenchère faite sur l'adjudication des biens ci-après ;

Saisis sur la tête et au préjudice de Monsieur Charles Cangardel, avocat, domicilié précédemment à Cahors, et actuellement à Protet, commune de Samadet (Landes).

Et adjugés en barre du tribunal le vingt février mil huit cent quatre-vingt-quinze moyennant cinquante mille francs en sus des charges ;

Il sera procédé le mercredi treize mars mil huit cent quatre-vingt-quinze, à midi et demi, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de la dite ville, à la vente sur surenchère à suite de saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot des immeubles, dont la désignation sommaire suit :

BIENS A VENDRE

DÉSIGNATION SOMMAIRE

- 1° Les Carbonnières, grange et sol numéro 14 section B, de soixante-cinq centiares.
- 2° Au même lieu, un bois numéro 15 section B, de treize ares quatre-vingt-quinze centiares.
- 3° Vigne du bois, vigne numéro 16 section B, de cinquante ares cinq centiares.
- 4° Les Carbonnières, bois numéro 17 section B, de quatorze hectares sept ares trente centiares.
- 5° Les Carbonnières pâture, numéro 18 section B, de un hectare quatre-vingt-quatorze ares, quatre-vingt-dix centiares.
- 6° Sous Peyre-Miquel, vigne numéro 38 section B, de quatre-vingt-quatorze ares dix centiares.
- 7° Les Carbonnières, vigne numéro 39

section B, de cinquante-trois ares quarante centiares.

8° Bois du Mas, terre numéro 40 section B, de trois hectares soixante-quatorze ares quarante centiares.

9° Champ d'Igot, vigne numéro 41 section B, de deux hectares cinquante-six ares soixante-cinq centiares.

10 Champ d'Igot, terre numéro 72 section B, de quatre-vingt-un ares vingt-huit centiares.

11° Le Mas, jardin numéro 73 section B, de huit ares trente-deux centiares.

12° Le Mas, verger numéro 74 section B, de deux ares quarante-trois centiares

13° Le Mas, sol de maison numéro 75 section B, de vingt-neuf ares soixante-dix centiares

14° Le Sablas, terre C, numéro 77 section B, de treize ares dix-huit centiares.

15° Le Sablas, pâture numéro 77 section B, de huit ares soixante-quatorze centiares.

16° Laborie, terre C, numéro 78 section B, de deux hectares soixante-quinze ares quatre-vingt-quatre centiares.

17° Les Bouscaillères, bois numéro 79 section B, de un hectare douze ares soixante-quatorze centiares.

18° Pech Sadoul, vigne numéro 218 section B, de vingt-un ares quatre-vingt-quinze centiares.

19° Lacombe Basse, terre C, numéro 219 section B, de deux hectares soixante-dix ares cinquante centiares.

20° Vigne Vieille, pâture numéro 220 section B, de quinze ares trente-six centiares.

21° Vigne Vieille, vigne numéro 221 section B, de un hectare cinquante-huit ares cinquante six centiares.

22° L'Horteviel, terre C, numéro 222 section B, de neuf ares quatre-vingt-dix-huit centiares.

23° Enclos d'Alis, pâture numéro 223 section B, de quarante ares soixante-dix centiares.

24° La Conque, terre numéro 1,252 section C, de sept ares soixante centiares.

25° Les Bouscailloux, bois numéro 80 section B, de treize ares dix-huit centiares.

26° Les Bouscailloux, pâture numéro 81 section B, de cinq ares soixante-seize centiares.

27° Au même lieu, grange numéro 82 section B, de trente-deux centiares.

28° Au même lieu, terre C, numéro 83 section B, de un are soixante-six centiares.

29° Le Mas, jardin numéro 88 section B, de un are vingt-huit centiares.

30° Le Mas, sol numéro 89 section B, de deux ares trente-sept centiares.

31° Le Mas, vigne numéro 90 section B, de sept ares quatre-vingt-quatorze centiares.

32° Les Bouscailloux, bois numéro 92 section B, de vingt-huit ares seize centiares.

33° Vigne du Mas, pâture numéro 93 section B, de trois ares quatre-vingt-quatre centiares.

34° Vigne du Mas, vigne numéro 94 B, de onze ares cinquante-deux centiares.

35° Le Bouscailloux, pâture, numéro 84 section B, de deux ares quatre-vingt centiares.

36° Le Bouscailloux, bois numéro 85 section B, de quatre ares vingt-neuf centiares.

37° Le Mas, pâture numéro 91 P. section B, de quatre ares.

38° Le Mas, maison à huit ouvertures numéro 75 section B, d'un revenu de soixante francs.

39° Le Mas, maison à huit ouvertures, numéro 75 bis section B, d'un revenu de trente-sept francs cinquante centimes.

40° Le Mas, maison à 6 ouvertures, numéro 73 section B, d'un revenu de quarante-cinq francs.

Les immeubles ci-dessus désignés ont une contenance totale et approximative de trente-six hectares, d'un revenu matriciel de treize cents francs.

Ils forment un corps de domaine d'une

exploitation facile et agréable, à proximité de la ligne du chemin de fer de Cahors à Capdenac (gare de Conduché). Les vignobles sont fort bien aménagés et en plein rapport.

MISE A PRIX

Les biens immeubles ci-dessus désignés seront remis en vente en un seul lot sur la mise à prix de cinquante-huit mille trois cent trente-cinq **58,335** francs, ci

En sus des Charges.

Nota. Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme :

Cahors, le vingt-huit février mil huit cent quatre-vingt-quinze.

L'avoué poursuivant,

Signé : Camille SAUTET.

Enregistré à Cahors le vingt-sept février mil huit cent quatre-vingt-quinze, F^o 38 C^o 1. Reçu un franc quatre vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : RIVES, receveur.

Pour tous renseignements, s'adresser à **M^e Camille SAUTET**, avoué